



MOZAIC BASKET CHALLENGE

EDITION 2012/2013

**Sous l'égide des Comités Départementaux de Basket,
du Tarn-et-Garonne, du Tarn,
de l'Aveyron et du Lot.**



Engagement Mozaïc Basket Challenge

Madame, Monsieur,.....

Président du club

Et son bureau s'engagent à respecter le Cahier des Charges et les règlements sportifs concernant le :

" Mozaïc Basket Challenge 2012/2013"

Dates des phases :

1^{ère} phase aller : Fin des Matches aller (vers fin Janvier)

2^{ème} phase retour : Fin des Matches retour (début mai)

Equipes engagées :

Catégories		Nombre
➤ U13 garçons	ف	_____
➤ U13 filles	ف	_____
➤ U15 garçons	ف	_____
➤ U15 filles	ف	_____
➤ U17 garçons	ف	_____
➤ U17 filles	ف	_____

Adresse du club :

Tél. : _____

Club de basket

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)



MOZAÏC BASKET CHALLENGE 2012/2013

REGLEMENT SPORTIF

ARTICLE 1 - OBJET

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, les Comités Départementaux de Basket du Tarn-et-Garonne, Lot, Tarn et Aveyron organisent l' édition 2012/2013 du tournoi Mozaïc pour les jeunes comportant le Challenge de l'offensive et le Challenge du meilleur marqueur.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Cette épreuve s'adresse aux jeunes garçons et filles dans les catégories U13, U15, U17, et s'appuie sur le championnat officiel organisé par la ligue de Midi-Pyrénées de basket.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT

Les clubs doivent engager leurs équipes participant en championnat interdépartemental, auprès de leurs comités départementaux respectifs. Les plateaux ne participent pas au challenge. Les comités départementaux font parvenir aux clubs les feuilles d'engagement qui devront être retournées, au début de la première phase de la saison en cours.

L'équipe ne participant pas pour la phase en cours, pourra être incorporée pour la phase suivante.

Tout joueur qui se verra infligé une sanction disciplinaire, sera exclu du challenge pour la saison en cours.

Il sera établi un classement par phase qui sera communiqué aux clubs et à la presse.

ARTICLE 4 - REGLEMENT DU CHALLENGE INDIVIDUEL

Pour le challenge du meilleur marqueur, les feuilles « relevé de points » sont établies par les comités départementaux et distribuées aux clubs participants, en début de saison, et après réception de l'engagement du club pour la ou les équipes concernées.

Les feuilles « relevé de points » sont remplies par chaque club et envoyées aux comités respectifs, accompagnées d'une copie du recto de la feuille de match.



Les feuilles devront parvenir dans les comités au plus tard, le mercredi suivant le match, pour traitement. Les équipes qui n'auront pas envoyé les feuilles dans les délais, se verront exclues pour la phase en cours.

Les joueurs qui n'auront pas participé à plus de 2 matchs avec la même équipe, dans la même phase, se verront exclus.

Le meilleur résultat et le moins bon seront retirés, avant le décompte final par phase.

Seront déclarés vainqueurs du challenge, le joueur et la joueuse de leur catégorie d'âge, tous niveaux confondus, qui auront marqué le plus de points avec la même équipe. En cas d'égalité, le joueur le plus jeune sera déclaré vainqueur.

Le même joueur ne pourra être déclaré vainqueur qu'une seule fois par saison. Dans ce cas là, sera retenu le joueur suivant et ainsi de suite.

ARTICLE 5 - REGLEMENT DU CHALLENGE PAR EQUIPE

Pour le challenge de la meilleure attaque, les comités départementaux totalisent les points marqués par équipe, à partir des copies des feuilles de match expédiées avec les feuilles « relevé de points ».

Seront déclarées vainqueurs **les deux premières équipes**, ayant marqué le plus de points en **catégories U13 et U15 garçons et filles et la première équipe U17 garçons et filles**, par match en supprimant les scores le plus fort et le plus faible de chaque phase, par catégorie d'âge et par sexe.

La ou (les) même(s) équipe(s) ne pourra (ont) être déclarée(s) vainqueur qu'une seule fois par saison. Dans ce cas là, seront retenues les équipes suivantes et ainsi de suite.

Une collation finale clôturera le **MOZAÏC BASKET CHALLENGE 2012/2013**

ARTICLE 6 - RECOMPENSES

Les comités départementaux devront informer le service communication externe du Crédit Agricole de leur département, des résultats, afin d'organiser les remises de récompenses.

Les récompenses de la 1^{ère} phase seront remises par les Directeurs d'Agence et les Présidents de Caisses Locales, du Crédit Agricole, en présence des dirigeants des clubs concernés.



Elles pourront également être remises lors de la réunion des Présidents des clubs organisé par le comité départemental.

- **1^{ère} phase : remise des récompenses en février**
- **2^{ème} phase : remise des récompenses lors de la journée finale inter-départementale**

Les équipes gagnantes de la meilleure attaque seront récompensées par des dotations sportives offertes par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

- un lot de 3 ballons + 1 sac à ballon
Taille 7 pour les U17 et U15 garçons
Taille 6 pour les U17, U15 filles et U13 garçons
Taille 5 pour les U13 filles.

Les vainqueurs du challenge du meilleur marqueur seront récompensés par un maillot de l'équipe de France de Basket pour les garçons **Tony Parker** et pour les filles **Céline Dumerc**.

ARTICLE 7 - FINALE INTER-DEPARTEMENTALE

En fin de saison, un tournoi sera organisé. Il se déroulera sur une formule 3x3. Pour ce tournoi, la participation des équipes récompensées, de chaque département, de chaque phase du challenge et de chaque catégorie est obligatoire. Les équipes disposant de jeux de maillot CA, devront les amener pour jouer cette finale inter départementale.

**Cette rencontre aura lieu dans le département de l'AVEYRON,
le dimanche 09 juin 2013, à RIGNAC**

Tous les participants, ainsi que les vainqueurs de la journée, seront récompensés par des dotations individuelles.

Un trophée, remis en jeu tous les ans, sera offert par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées au meilleur département.

Une collation sera servie par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées à la fin de la rencontre.

ARTICLE 8 - REGLEMENT DES LITIGES



En cas de litige concernant l'application de ce présent règlement, une commission bipartite composée de représentants des CODEP concernés et du Crédit Agricole, sera seule habilitée à statuer.



MOZAÏC BASKET CHALLENGE 2012/2013

LES PARTENAIRES

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

- Assure la dotation sportive des Challenges de l'attaque et de l'offensive.
- Edite le règlement sportif.
- Prend en charge la collation de fin de journée de la finale inter-départementale.

Les Comités départementaux du Tarn-et-Garonne, du Tarn, du Lot et de l'Aveyron :

- Prennent en charge la partie sportive.
- Centralisent les résultats pour établir le classement général.
- Communiquent les résultats.
- Organisent la journée de la finale inter-départementale.
- Demandent aux clubs d'amener leurs maillots CA pour la finale.
- Amènent la dotation de la 2^{ème} phase à la finale inter-départementale.

Les Clubs :

- Doivent désigner un responsable pour le challenge.
- Récupèrent les panneaux Mozaïc pour les mettre dans les salles.
- Transmettent les états des résultats et les tableaux au comité départemental.
- Invitent aux remises des récompenses le Directeur d'Agence et le Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole
- Invitent la presse locale
- Amènent impérativement un arbitre et un marqueur par club et par catégorie lors de la finale.

